SELARL CHEZEAUBERNARD & Associés

12 avenue Burdeau
69250 Neuville sur Saône

Site internet : www.chezeaubernard.fr
Email : contactneuville@chezeaubernard.fr
Téléphone : 0478912283 | Fax : 0472088678

CHEZEAUBERNARD
Huissiers de justice associés

Compétence nationale pour les constats

Michel UZEL
Xavier REYNAUD
François BOUVEROT
Eric CHEZEAUBERNARD
Florian UZEL
Huissiers de Justice Associés

N° SIRET : 808 045 629 00017
APE : 6910 Z
RCS : 808 045 629

PROCÈS VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT ET LE DIX NEUF DECEMBRE À DIX-HUIT HEURES ET TRENTE MINUTES

À la requête de :

Syndicat des Copropriétaires de l'Immeuble **"Les ALLOUETTES"**, ayant son siège social 7 / 9 / 11 Passage des ALOUETTES à 69008 Lyon, poursuites et diligences de son Syndic en exercice, la SASU Régie BAGNIERES ET LEPINE Administrateur d'immeubles, dont le siège social se situe au n°99 rue Duguesclin à Lyon 6ème.

Laquelle m'expose :

En vertu de deux Jugements rendus respectivement en date du 12.04.2016 rendu par Monsieur le Juge de PROXIMITE de LYON et le 16.11.2017 par Monsieur le Président du Tribunal d'Instance de Lyon et des Suites d'un Commandement de Payer valant Saisie Immobilière,

La requérante, représentée par son Syndic désigné, a tout intérêt à faire procéder au PV DESCRIPTIF des Biens Immobiliers propriété du Copropriétaire défaillant

Qu'à toutes fins utiles et pour la sauvegarde de ses droits, me requiert à l'effet de me rendre sur place et de dresser procès-verbal de constat.

Ceci étant exposé et déférant à cette réquisition,

Je, **Maître Michel Uzel**, Huissier de Justice associé au sein de l'étude SELARL CHEZEAUBERNARD & Associés sise à Neuville sur Saône, 12 avenue Burdeau,

CERTIFIE:

M'être rendu ce jour Immeuble portant le n° 9 Passage des ALOUETTES, 69008 à Lyon, là où étant j'ai constaté ainsi qu'il suit:

LOT N° 82 :

L'appartement est situé au septième étage dudit immeuble en copropriété équipé d'un ascenseur s'arrêtant en inter palier.

Il est loué à Monsieur Madame XXX, cette dernière rencontrée sur place, m'a indiqué un montant de loyer de 700€, je lui ai demandé de m'adresser copie du Bail ainsi que le montant du quittancement de loyer.

Madame XXX a accepté que je procède au PV DESCRIPTIF de l'Appartement:

Une porte d'entrée avec serrure cinq points ouvre sur un couloir dont le sol est en lattes de parquet flottant, les murs et le plafond peints.

Ce couloir ouvre sur une pièce à usage de séjour;

Séjour:

Le sol est parquet flottant, les murs tapissés blancs et le plafond est peint blanc. Un châssis vitré à trois battants ouvre en façade Ouest d'immeuble, une porte-fenêtre à deux battants ouvre sur le balcon avec un châssis fixe côté droit.

Côté cuisine, présence d'un placard mural à deux battants coulissants en partie basse et deux battants coulissants en partie haute. La pièce est chauffée par un radiateur collectif.

A la suite, en profondeur de pièce séjour, une porte ouvre sur le couloir distribuant la chambre à la suite.

En partie limitrophe de la pièce Séjour, se trouve une pièce à usage de chambre,

Chambre n°1:

Le sol est en lattes de parquet vitré, les murs tapissés et le plafond peint blanc. La pièce est chauffée par un radiateur collectif.

Une porte-fenêtre à deux battants ouvre sur le balcon avec volet extérieur "accordéon" métallique.

Côté gauche une porte ouvre sur le wc,

WC:

Le sol est en carrelage, les murs et le plafond peints blanc, présence d'un WC à réservoir dorsal.

A la suite se trouve une salle de bains,

Salle de Bains:

Le sol est en dalles de carrelage, les murs et le plafond peints.

La pièce est équipée d'un lavabo ainsi que d'une baignoire, un châssis vitré granulé ouvrant en façade arrière d'immeuble assure l'éclairage naturel de la pièce.

En partie opposée de la salle de bains une porte ouvre sur une chambre,

Chambre n°2:

Le sol est en lattes de parquet flottant, les murs tapissés et le plafond peint.

Une porte-fenêtre à deux battants ouvre sur le balcon, passage des Alouettes. La pièce est chauffée par un radiateur.

Sur Entrée Gauche d'appartement, une porte ouvre sur une pièce à usage de Cuisine,

Cuisine:

Le sol est en carrelage, les murs et le plafond peint. Il existe un cumulus électrique en partie haute d'évier évier

en inox.

La pièce est équipée d'un évier sur meuble avec faiençage en périphérie d'espace mural,

Une porte-fenêtre à deux battants ouvre sur le balcon, façade arrière d'immeuble.

Généralités:

Le Chauffage de l'appartement est assuré par un Chauffage Collectif, et il m'est indiqué par Madame XXX ne connaît pas la situation de la cave dépendant de la présente location, précisant pour le surplus que les époux XXX quittaient les lieux pour le 31.12.2018

Telles sont les constatations faites ce jour au n° 9 Passage des ALOUETTES, 69008 à Lyon de tout quoi j'ai dressé et rédigé le présent procès-verbal de constat, avec photographies pour servir et valoir ce que de droit.

Coût de l'Acte
décret n° 96-1080 du 12/12/1996

Droit fixe	271,59€
Frais de déplacement	7,67€
Sous-Total HT	279,26€

TVA 20,00%	335,11€
Taxe forfaitaire	14,89€
Sous-Total TTC	350,00€

Frais d'expédition	0,00€

Total TTC	350,00€

L'Huissier de Justice soussigné
Maître Michel Uzel

Annexe n°1

Annexe n°2